

*Producer* daté du 16 juillet notait à propos de la classification selon la teneur en protéine:

Selon un expert de la classification des grains, la classification du blé canadien selon la teneur en protéine ne remplacera pas les normes qualificatives traditionnelles.

Le Dr G. N. Irvine, directeur du Canadian Agricultural Grain Research Laboratory à Winnipeg, estime que la classification selon la teneur en protéine « vise à ajouter un nouveau critère et à compléter et à améliorer de cette manière le système actuel. »

Ce qu'il dit, c'est que la classification de la teneur en protéines ne remplacera pas les normes traditionnelles de qualité. N'oublions pas qu'en fait les anciennes normes sont toujours valables. La classification relative à la teneur en protéines ne vient que s'y ajouter. Ce fut le principal cheval de bataille de ceux qui affirment que ce bill est essentiel car nous ne pouvons vendre du blé sans en indiquer la teneur en protéines. C'est ce que l'on prétendait au printemps dernier. Quelle est la situation aujourd'hui: il est intéressant de noter l'opinion du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Laissez-moi vous lire ces quelques lignes extraites du *Western Producer* du 7 mai 1970:

Les directeurs du Syndicat font remarquer que l'uniformité de la teneur en protéines est un facteur important pour la conservation des marchés...

On pourrait lire une foule d'autres citations extraites de divers journaux.

Dans son éditorial du 23 juillet le *Western Producer* déclare:

Le blé d'une teneur protéique uniforme est maintenant plus en demande...

Il n'y a pas de doute que l'uniformisation du système de commercialisation peut se faire sans l'adoption de cette loi. En fait, les entreprises d'élevateurs ont reçu l'ordre de mesurer la teneur en protéines du grain dès le 1<sup>er</sup> juillet. Le ministre de l'Agriculture avait fait dès le 9 mars cette déclaration que rapportait le *Leader Post* de Regina:

Même si la loi d'autorisation est adoptée, il n'est pas certain que le tout nouveau système de classement du blé puisse être mis au point pour la nouvelle campagne agricole, a déclaré jeudi le ministre de l'Agriculture, M. Olson.

Il est donc parfaitement clair qu'il n'a jamais été entendu que cette loi entrerait en vigueur cet automne. Quels sont les faits au sujet de toute la question du classement en fonction de la teneur en protéines? Permettez-moi de vous lire le passage suivant tiré du numéro du 19 septembre du *Herald* de Calgary:

M. Irvine a déclaré que le Canada doit adopter un classement fondé sur la teneur en protéines s'il veut survivre sur le marché des exportations.

L'article ajoute ceci:

M. Irvine a déclaré que la nouvelle loi a subi deux lectures à la Chambre des communes. Si

la Chambre lui fait subir la 3<sup>e</sup> lecture après la rentrée, cette mesure permettra l'établissement de nouvelles classes approuvées par le cabinet...

Je veux souligner ces mots « approuvées par le cabinet » plutôt que par le Parlement. C'est une situation intéressante. Qui gouverne vraiment le Canada? Je suis assez naïf pour croire encore que le Parlement détient le pouvoir suprême. Ce devrait sûrement être le cas. D'après M. Irvine, notre survie sur les marchés internationaux dépend du classement d'après la teneur en protéines. Qu'on me permette de lire un article paru dans le *Tribune* de Winnipeg, le 22 septembre 1970. Je cite:

Norman A. Hope, de Winnipeg, ... a en main des commandes s'élevant à 400 millions de boisseaux de blé pour livraison entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> janvier.

Sous l'égide du ministre de la Main-d'œuvre (M. Lang), chargé de la Commission du blé, M. Hope, de Winnipeg, a dirigé une étude spéciale sur le transport des céréales. C'est une quantité de blé considérable à livrer au cours de cette période. Quantité étonnante pour le Canada dont les normes de classement ne sont pas fondées sur la teneur en protéines. Fait intéressant, à l'heure actuelle, le ministre de la Main-d'œuvre, de qui relève la Commission du blé, a confié à deux comités l'étude de la situation du marché du blé. On nous demande d'adopter ce bill en vitesse, sans même prendre le temps d'étudier les rapports de ces comités. Permettez-moi de vous donner lecture d'un extrait d'un article paru dans *l'Albertan* de Calgary:

Selon M. Lang, le système actuel de transport et de manutention se caractérise par une profusion de petits élevateurs situés le long d'embranchements ferroviaires rapprochés les uns des autres.

L'article ajoute:

Il serait possible d'apporter de grandes améliorations qui réduiraient les frais de manutention et de transport des produits et permettraient au système d'acheminer plus rapidement les céréales vers les marchés...

Puis l'article ajoute:

M. Lang annonce que le gouvernement met en œuvre un vaste programme d'étude en vue de moderniser le service.

Il lance aussi un vaste programme d'étude sur la vente des céréales dans le monde. Il existe actuellement deux programmes qui portent sur la manutention des céréales au pays et sur leur écoulement sur les marchés internationaux. J'ai cité certains articles de journaux qui traitent des ventes de blé à l'étranger prévues par le Canada. Ce dernier article laisse entendre qu'il se fait une autre étude sur la manutention du grain au Canada.

L'amendement dont je parle et sur lequel je me suis étendu porte sur l'article 2(10) et a trait directement aux camions approuvés par